

Depuis que ce projet de loi a franchi l'étape du projet de résolution, à la fin de septembre et au début d'octobre, le gouvernement a fait un certain nombre de déclarations. Tout d'abord, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a annoncé le 15 novembre que le taux d'intérêt de la Société du crédit agricole, sous l'empire de la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles était modifié, compte tenu du taux courant d'intérêt. C'est une façon très aimable de dire que le taux d'intérêt est relevé. Le ministre de l'Agriculture a déclaré que les prêts accordés en vertu de cette loi porteraient un taux d'intérêt de 1 p. 100 supérieur au rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement canadien. Il a ajouté que le prêt moyen coûterait 7½ p. 100 par année et que le taux d'intérêt sur les prêts aux syndicats serait calculé semi-annuellement. A en juger par des faits récents, je ne doute nullement que les taux d'intérêt exigés aux termes de cette loi soient augmentés à nouveau lors de la prochaine révision.

Le ministre a également annoncé les nouveaux taux établis en vertu de la loi sur le crédit agricole. Il a signalé que le taux d'intérêt serait maintenant fixé à 7¾ p. 100.

● (3.40 p.m.)

Lors de la discussion de la loi sur le crédit agricole nous avons eu énormément de mal à obtenir du ministre une promesse ou une précision quant au taux d'intérêt qui découlerait de la mesure alors à l'étude. Le même jour, le ministre des Finances (M. Benson) a annoncé que les taux d'intérêt, aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, seraient de 7¾ p. 100 pour les prêts destinés à l'achat de terres et de 7½ p. 100 pour tous les autres. Donc, dans les deux cas, les taux d'intérêt ont été tellement augmentés qu'ils dépassent actuellement de plus de la moitié les taux en vigueur depuis longtemps. Ce n'est pas étonnant que le ministre ait semblé hésiter un peu à ce moment-là à révéler à la Chambre le petit secret des taux exacts d'intérêt.

L'hon. M. Olson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Cette déclaration n'est pas exacte. J'ai dit et répété d'une façon très catégorique que le taux ne dépasserait pas de 1 p. 100 le coût de l'argent au gouvernement.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je reconnais que le ministre a bel et bien donné cette indication, mais il a semblé peu enclin à citer un chiffre susceptible d'indiquer le taux d'intérêt que devrait payer le cultivateur. En der-

nière analyse, c'est cela qui intéresse le cultivateur. Depuis la discussion de ce projet de loi à l'étape de la résolution, les prix agricoles sont restés stables et ont même baissé dans certains cas. Les indices nationaux des prix des produits agricoles révèlent que, d'août à octobre, ces prix ont baissé de 305.4 à 300.00, soit une baisse de 5.4 du nombre-indexe sur une période de deux mois. Le chiffre d'octobre est le plus récent que nous possédions. Cette baisse est plus importante que d'ordinaire pour ce temps de l'année.

D'autre part, les frais agricoles augmentent encore; ils ont augmenté en 1968, pendant les trois périodes différentes, où l'on a fait un relevé. En janvier, l'indice s'établissait à 367.6. L'indice général des biens et services utilisé par les cultivateurs, à l'exclusion du sous-indexe du coût de la vie, qui fournit un nombre-indexe véritable quant aux frais de production, était de 367.6 en janvier et, en avril, il était monté à 388.9. En août, il était passé à 394.3. D'après l'expérience antérieure, le chiffre d'août sera probablement révisé et augmenté lorsque le Bureau fédéral de la statistique aura des renseignements définitifs.

Ainsi, nous pouvons déjà constater une augmentation de 27 points dans l'indice des coûts agricoles pour 1968, et je signale que ces chiffres se rapportent à une période de moins d'un an. Par conséquent, la montée en flèche se poursuit, les coûts agricoles augmentent et les prix restent stationnaires ou fléchissent. Une telle politique ne résoudra sûrement pas les problèmes de l'agriculture. Comme je l'ai déjà signalé dans des débats antérieurs sur ce bill-ci et sur d'autres, la Chambre ne saurait isoler le programme de crédit agricole des autres mesures et politiques destinées à remédier à la situation agricole. Le ministre a semblé croire à un certain moment que le bill actuel remédierait au problème. L'octroi de crédit, sans aucune autre mesure pour stabiliser l'agriculture et assurer un revenu raisonnable à ceux qui s'y adonnent, se révélera à la longue nuisible à l'industrie. Il engendrera un problème fondamental dans toute l'économie du pays.

J'espère donc que le gouvernement trouvera moyen de se montrer plus ferme à l'avenir, en ce qui concerne la structure des taux d'intérêt relatifs au bill actuel et aux autres bills agricoles examinés à la Chambre au cours de la session actuelle. Il y va sûrement de l'intérêt de l'agriculture. Les agriculteurs comme les autres Canadiens, jugeront le gouvernement selon les mesures qu'il prendra pour remédier à ce problème.